

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le onze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Saint Caprais de Bordeaux, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian BONETA, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Etaient présents : Ms BONETA, LAYRIS, MUÑOZ, SIERRA, BALAN, BILLET, BERNARDI, FESTAL, FORESTIER, PETIT, MURARD, FONTANET, Mmes FROT, LEVRAUD, LEVY, CRAYSSAC, BOURDOT, MARQUAIS, COUTY,

Procurations : Mme DAUBIE à Mme LEVY, Mme MANGEMATIN à M. BONETA, Mme CORJIAL à M. PETIT, Mme DARMAILLAC à Mme LEVRAUD

Secrétaire de séance : M. MUNOZ

Adoption du précédent compte rendu sans observation.

Ordre du jour :

- Vote des taux des taxes locales directes pour l'année 2016 :

M. le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes locales directes pour 2016 :

Ressources à taux constants :

Taxe d'habitation : bases d' imposition 2015 : 3 638 418 – taux : 14,17 % - bases d' imposition prévisionnelles pour 2016 : 3 778 000 donc un produit attendu de 535 343 €

Taxe Foncier Bâti : bases d' imposition 2015 : 2 258 831 – taux : 22,09 % – bases d'imposition prévisionnelles pour 2016 : 2 331 000 donc un produit attendu de 514 918 €

Taxe foncier non bâti : bases d'imposition 2015 : 43 880 – taux : 56,93 % - bases d'imposition prévisionnelles pour 2016 : 43 100 donc un produit attendu de 24 537 €

Le total du produit attendu s'élève donc à 1 074 798 €

Il propose ensuite diverses propositions de modifications :

Augmentation de 1 % des taux (les bases restent identiques) :

Taxe d'habitation : taux : 14,31 % pour un produit attendu de 540 632 € soit une variation de 5 289 €

Taxe Foncier Bâti : taux : 22,31 % pour un produit attendu de 520 046 € soit une variation de 5 128 €

Taxe Foncier Non Bâti : 57,50 % pour un produit attendu de 24 782 € soit une variation de 245 €

Total du produit attendu : 1 085 460 €

Augmentation de 2 % des taux :

Taxe d'habitation : taux : 14,45 % pour un produit attendu de 545 921 € soit une variation de 10 578 €

Taxe Foncier Bâti : taux : 22,50 % pour un produit attendu de 524 475 € soit une variation de 9 557 €

Une augmentation de la taxe pour le foncier non bâti n'est pas présentée au vu de la faible variation que cela apporte.

Total du produit attendu : 1 094 933 €

Augmentation de 3 % du taux :

Taxe d'habitation : taux : 14,60 % pour un produit attendu de 16 245 € soit une variation de 16 245 €

Taxe Foncier Bâti : taux : 22,75 % pour un produit attendu de 530 302 € soit une variation de 15 384 €

Total du produit attendu : 1 106 427€

Après cette présentation M. le Maire indique qu'il propose une augmentation de 2 % des taux sur les taxes d'habitation et le foncier bâti et cela afin d'équilibrer les baisses de dotation de l'Etat (DGF : - 34 387 €) et le coût des services supplémentaires (TAP – Instruction des autorisations des documents d'urbanisme par le

Pole Territorial depuis le désengagement des services de l'Etat).

Mme MARQUAIS évoque l'augmentation des bases et la période de crise pour les ménages et s'interroge donc sur le bien fondé d'une augmentation de la fiscalité locale . M. le Maire répond qu'il est conscient de la situation économique des foyers mais que la nécessité de maintenir les services existants de qualité et de réaliser des investissements sur la commune est aussi une priorité et qu'il s'agit là d'un projet d'augmentation raisonnable.

Mme MARQUAIS indique qu'il faut une gestion rigoureuse pour limiter les dépenses : M. le Maire répond que c'est déjà le cas mais que la diminution des dotations de l'Etat (de plus en plus importantes) oblige à trouver des recettes majorées si l'on veut maintenir les mêmes services.

Mme LEVRAUD demande ce que représente une augmentation de 2 % pour chaque foyer fiscal : réponse de M. PETIT : environ 13 € . Mme COUTY précise que ce coût supplémentaire s'ajoute aux autres augmentations (département, région...) et que l'année précédente, les taux ont déjà augmenté et qu'il avait été précisé que ce ne serait pas le cas tous les ans. Elle demande donc si cette variation est justifiée d'autant plus que des opérations inscrites au budget en 2015 n'ont pas été réalisées : M. le Maire indique que la plupart de ces investissements ont été engagés et seront achevés cette année.

Mme COUTY rappelle qu'en voirie il n'y a pas eu de travaux effectifs (aucun trottoir contrairement aux autres communes n'a été créé entre les lotissements excentrés et le bourg) ; M. le Maire répond qu'il n'est pas envisagé de réaliser ce type de travaux car les lotissements sont beaucoup trop éloignés et le coût de réalisation serait trop important.

M. MURARD précise que sur le territoire de la CDC, chaque année toutes les autres communes réalisent des aménagements de voirie . M. le Maire indique que plusieurs projets de travaux de voirie seront effectifs cette année .

M. PETIT confirme qu'une augmentation d'impôts n'est jamais une décision facile ni agréable mais qu'au vu des baisses drastiques des dotations, certaines communes sont exsangues et que ce n'est pas notre cas ; certes la gestion reste fragilisée mais on peut aussi constater que la fiscalité appliquée sur la commune reste raisonnable . Il indique , tout en rappelant la nécessité d'analyser avec prudence les chiffres comparatifs, la situation de Créon , qui a 1 700 000 € de recettes fiscales, pour 4 500 habitants soit 378 €/ habitant et qui doit réduire le montant des subventions versées aux associations. Si l'augmentation de 2 % est appliquée sur notre commune, la charge s'élèvera à 342 € / habitant tout en maintenant les mêmes services . Mme COUTY précise qu'il faut comparer des communes de même importance . M. PETIT rappelle les taux moyens de 2015 :
taxe d'habitation : moyenne nationale : 24,19 % - moyenne départementale : 27,53 %
taxe foncière bâti : moyenne nationale : 20,52 % - moyenne départementale : 25,64 %

M. FORESTIER demande quels services supplémentaires seront générés par l'augmentation des impôts : réponse de M. le Maire : maintien des services existants . M FORESTIER évoque la situation nationale et internationale qui révèlent l'écart de plus en plus important entre une population riche qui refuse une répartition plus juste et que ce constat là peut également se faire sur notre commune.

Mme COUTY évoque les nouvelles taxes qui sont versées à la commune au titre des nouvelles constructions mais M. PETIT répond qu'il est nécessaire d'offrir aux nouveaux habitants les mêmes services, ce qui constitue des charges nouvelles.

Il demande au conseil de valider une motion pour faire état du mécontentement des élus concernant la baisse importante des dotations de l'Etat .

Après cette discussion le conseil municipal délibère et adopte la proposition d'augmentation de 2 % des taux de la taxe d'habitation et du foncier bâti .

Votants : 22

Pour : 18

Contre : 4 (Mmes COUTY-MARQUAIS- Ms FESTAL- MURARD).

- Budget communal 2016 :

M. le Maire présente ensuite la proposition de budget communal pour l'année 2016

Vue d'ensemble :

Fonctionnement :

-dépenses 2016 : 2 375 237,68 €
-recettes 2016 : 2 002 280 € + excédent 2015 : 372 957,68 €

Investissement :

- dépenses 2016: 1 640 766,68 €
- Restes A Réaliser 2015 : 107 093,45 €
- Solde d'exécution reporté : 130 536,60 €
Total des dépenses d'investissement : 1 878 536,60 €
- recettes 2016 : 1 859 627,35 €
- Restes A Réaliser : 18 909,25 €
Total des recettes d'investissement : 1 878 536,60 €

Le montant total (fonctionnement et investissement) du budget proposé est donc de 4 253 774,28 €

Il présente ensuite les dépenses de fonctionnement détaillées par chapitre :

011 : charges à caractère général : en 2015 : 482 070 € - en 2016 : 508 700 €
012 : charges de personnel : en 2015 : 1 089 050 € - en 2016 : 1 112 560 €
014 : atténuation de produits : en 2015 : 13 000 € - en 2016 : 23 000 €
65 : autres charges de gestion courante : en 2015 : 244 500 € - en 2016 : 234 450 €
66 : charges financières : en 2015 : 53 000 € - en 2016 : 49 500 €
67 : charges exceptionnelles : en 2015 : 1 150 € - en 2016 : 150 €
023 : virement à la section d'investissement : en 2015 : 451 902,45 € - en 2016 : 431 877,68 €
042 : opérations d'ordre entre sections : en 2015 : 15 000 € - en 2016 : 15 000 €

Total des dépenses de fonctionnement : 2 375 237,68 €

Recettes de fonctionnement :

013 : atténuation de charges : en 2015 : 36 000 € – en 2016 : 42 500 €
70 : produits des services ; en 2015 : 77 650 € – en 2016 : 83 650 €
73 : impôts et taxes : en 2015 : 1 200 882 € – en 2016 : 1 280 983 € (avec l'augmentation de 2%)
74 : dotations et participations : en 2015 : 583 524 € - en 2016 : 571 047 €
75 : autres produits de gestion courante : en 2015 : 32 200 € - en 2016 : 12 100 €
77 : produits exceptionnels : en 2015 : 18 000 € - en 2016 : 2 000 €
042 : opérations d'ordre entre sections : en 2015 : 10 000 € - en 2016 : 10 000 €
002 : résultat reporté de 2015 : 372 957,68 €

Total des recettes de fonctionnement : 2 375 237,68 €

Suite à cette présentation, M. PETIT fait remarquer que les dépenses réelles sont en augmentation de 2 % / 2015 et les recettes réelles de 2,25 % (avec l'augmentation de la fiscalité) ce qui indique la difficulté d'équilibrer les charges existantes.

Mme LEVRAUD présente ensuite la liste d'attribution des subventions aux associations, validée par la commission Vie Associative (voir liste jointe) : elle précise que les associations ont été reçues (sauf 3) par la commission qui a étudié les comptes de résultats des associations, les actions réalisées en 2015, et leurs projets associatifs pour 2016. Il s'agit de subvention d'attribution et non de fonctionnement.

M. MURARD s'étonne de 2 changements effectués par rapport aux attributions retenues par la commission , à savoir : + 50 € pour l'association des chasseurs et - 500 € pour l'association Tennis. Il demande les raisons de ces modifications ; M. le Maire précise que la subvention pour la chasse avait été réduite d'une manière importante en 2015 et que le montant attribué (300 €) correspondait à la demande formulée cette année et qu'à l'inverse l'attribution pour l'association du tennis était un peu trop importante au vu des investissements qui vont être réalisés (salle de raquette).

M. MURARD indique que les chasseurs avaient demandé 270 € et espère que la salle de raquette pourra être construite. Mme LEVRAUD précise que certaines associations qui s'impliquent dans la dynamique associative de la commune n'ont pas demandé à bénéficier de subvention.

Mme COUTY demande si les associations présentent leurs comptes et leurs relevés bancaires : Mme LEVRAUD indique que chaque association présente un budget prévisionnel en indiquant d'une manière déclarative leur trésorerie mais que la mairie n'est pas habilitée à demander leurs relevés bancaires.

M. FORESTIER rappelle que les comptes d'une association sont validés lors des assemblées générales . Mme COUTY évoque la possibilité pour une association , qui dispose d'une importante trésorerie, de néanmoins demander une subvention à la commune : cela pourrait se produire mais le principe de confiance est appliqué dans l'analyse des demandes faites auprès de la commission.

Mme COUTY évoque la subvention attribuée à Créafil et Papiers alors que cette association perçoit environ 3 000 € pour ses ateliers TAP et qu'il y a peu de frais de fonctionnement : Mme LEVRAUD indique que cette association s'investit souvent dans les projets communaux et que la subvention de 150 € semble justifiée par les documents présentés.

M. PETIT rappelle que les subventions versées ne représentent pas toute l'aide apportée aux associations, et qu'il serait judicieux d'intégrer dans les bilans la valorisation des participations de la commune (mise à disposition des locaux, du personnel communal...)

Cette valorisation est déjà prise en compte lors des entretiens avec la commission ainsi que celle du bénévolat afin que les bilans présentés soient les plus justes possible. Le projet associatif est également étudié avant l'attribution d'une subvention.

La liste des attributions de subventions est soumise au vote du conseil municipal :
votants : 23 – Contre : 4 (Mmes COUTY- MARQUAIS-Ms FESTAL-MURARD) – Pour : 19. Adoption de cette proposition.

En ce qui concerne la présentation de la section de fonctionnement, Mme COUTY demande à quoi correspond l'augmentation du chapitre 012 (charges de personnel) : c'est une augmentation concernant le personnel non titulaire - celle du personnel titulaire est une diminution - et de la participation de la commune aux frais de mutuelle des tous les agents rendue obligatoire .

M. le Maire présente ensuite la section d'investissement :
dépenses :

23 : immobilisations : en 2015 : 702 140,45 € - 2016 : 1 538 860,13 €

16 : remboursements d'emprunts : en 2015 : 180 000 € – en 2016 : 184 000 €

Total des dépenses réelles d'investissement : 1 722 860,13 €

040 : opérations d'ordre entre sections : 25 000 €

001 : solde d'exécution reporté : 130 676,47 €

Le total de la section d'investissement en dépenses est donc de 1 878 536,60 €
recettes :

13 : subventions : en 2015 : 233 462 € - en 2016 : 216 080,25 €

16 : emprunts : en 2016 : 830 000 €

10 : dotations et fonds divers : en 2015 : 197 205 € - en 2016 : 166 718 €

1068 : excédent de fonctionnement : en 2015 : 55 161,12 € - en 2016 : 218 860,67 €

Total des recettes réelles d'investissement : 1 431 658,92 €

021 : virement de la section de fonctionnement : 431 877,68 €

040 : opérations d'ordre entre sections : 15 000 €

Le total de la section d'investissement en recettes est donc de 1 878 536,60 €

Chaque opération est ensuite détaillée :

Opération 17 : matériel : 69 000 € (achats prévus : matériel informatique, chariot pour une association, une sauteuse pour la cantine , le remplacement du matériel volé à la cantine, des décorations de Noël, du matériel pour le technique , un défibrillateur, du mobilier pour les écoles, pour les TAP, pour l'équipement d'une classe supplémentaire si nécessaire, un vidéo projecteur, une sono pour la culture ...). L'installation d'alarmes vidéo sur les bâtiments, suite aux divers vols et dégradations est évoquée et va être étudiée très rapidement .

Opération 24 : bâtiments : 55 240 € (changement du système de production d'eau chaude au gymnase qui est en panne depuis plusieurs jours, un treuil électrique pour le basket, des mises aux normes électriques , la VMC de la cantine qui est à changer , le diagnostic accessibilité, des opérations diverses en fonction des nécessités). M. le Maire indique également que les extincteurs du gymnase ont été endommagés 2 week-end de suite et qu'il a fallu les remplacer . Il a été constaté qu'il n'y avait pas d'effraction et une enquête est en cours auprès de la gendarmerie pour analyser les divers utilisateurs du bâtiment.

Opération 28 : voirie et éclairage public : 354 426 € (le panneau informatique, le parking en face de la mairie, de la peinture au sol, le pluvial avenue de Mercade, la rue Carvoiera, une aire de retournement pour le SEMOCTOM chemin de l' Ombrière, des aménagements sécuritaires au niveau du stade, la mise en place d'un poteau incendie au stade) , Mme COUTY demande en quoi consiste les travaux sur le parking en face de la mairie : il s'agit de la mise en sécurité de cet espace pour permettre un accès aménagé pendant les travaux de création de l'ALSH

et une aire de stationnement pour les véhicules. Cet espace sera totalement indépendant du circuit scolaire pendant les travaux. Le montant de ces travaux est de 38 000 € .

Une opération d'éclairage public est prévue dans un des lotissements de la commune (Argenton, la Marquaise...) en raison de la vétusté des installations pour un montant de 53 426 €.

Mme MARQUAIS demande des informations sur les aménagements sécuritaires du stade : le projet n'est pas totalement arrêté mais il s'agira de marquages au sol, de signalétique, de rétrécissement de la voie, afin de créer une zone 20, car il n'est pas possible de faire des trottoirs en face du gymnase.

Mme MARQUAIS évoque ensuite les arbres coupés en face des tennis et demande la raison de cette action : il s'agit d'une mise en sécurité (certains arbres étaient malades ou dangereux) et aussi de permettre d'améliorer les espaces de stationnement dans cette zone. Il est rappelé que ces arbres étaient situés sur une partie privée de la commune et Mme MARQUAIS fait remarquer que le lotissement se trouve sans accès et il faudra régulariser cette situation.

Mme COUTY regrette que 5 arbres aient été coupés alors que seuls 2 étaient malades et estime que cette décision méritait une meilleure analyse ; M. MUNOZ précise que cette analyse a été faite au préalable et que de nombreux habitants demandent la coupe d'arbres limitrophes de leurs propriétés pour des raisons de sécurité.

Opération 29 : église : 160 300 € . Une première tranche est en cours de réalisation et la seconde va être engagée en suivant ce qui réduit les frais de démontage d'échafaudage et que l'on a déjà obtenu un financement de la DRAC .

Opération 42 : Loustallaut : 600 000 € . Il s'agit de la réhabilitation de la salle des fêtes « Jean Philippe CORJIAL »; les études concernant cette réhabilitation ont été engagées depuis de nombreuses années, le permis de construire a été obtenu et il s'agit pour cette année (à compter de septembre) de commencer les travaux de rénovation du bâtiment.

Opération 43 : Chaufferie Mairie- Ecole : 115 000 € . Cette opération concerne la création d'une chaufferie (au gaz) qui alimentera tous les bâtiments de l'école élémentaire, la médiathèque et la mairie . A ce jour, il existe 3 chaudières , dont une -celle de la mairie – qui ne peut plus fonctionner . Ce projet fera l'objet d'un appel d'offres.

Opération 46 : aménagements de proximité : 25 000 € . Il s'agit de la création d'un parc de jeux pour enfants dans le bourg. Ce projet initié par le CCAS, sera réalisé par la municipalité : ainsi une demande de financement a été déposée au titre de la DETR et une subvention de 10 000 € sera également versée par le CCAS . Mme COUTY demande si ce projet vient en remplacement du Parc Jacquotte. Il s'agit d'une projet complémentaire qui répond

à une demande d'équipements situés dans le bourg par des assistantes maternelles . De plus, son implantation est prévue en face de l'école maternelle.

Opération 48 : divers : 2 800,68 € : c'est une opération non affectée qui constitue une réserve de financement pour des besoins imprévus en cours d'année.

Opération 54 : écoles : 49 200 € . A l'école maternelle : changement de fenêtres et volet roulant dans une classe – il est prévu d'en changer tous les ans - changement d'une porte entre le dortoir et la cantine, la sauvegarde des chenaux (patio) , amélioration du sol souple devant un jeu . A l'école élémentaire, la toiture du bâtiment central, la prestation d'un programmiste qui étudie les possibilités d'extension de l'école, des relevés topographiques, la peinture à la médiathèque.

Opération 56 : cimetière : 800 € . Installation de plots pour réglementer l'accès des véhicules.

Les recettes d'investissement sont ensuite détaillées :

13 : subventions d'investissement : 197 171 € (prévu en 2015 : 233 462 €). Ces subventions sont attribuées par l'Etat, le Département, la Région , le SDEEG, le CCAS ...

16 : emprunt : un montant de 830 000 € est proposé afin de financer une partie des investissements

10 : dotations et fonds divers : 385 578,67 € (le FCTVA pour 46718 € - la TLE pour 120 000 € et l'excédent de fonctionnement pour 218 860,67 €)

Le total des recettes financières est donc de 385 578,67 € et donc un total de recettes réelles de 1 412 749,67 €
A ce montant s'ajoute le virement de la section d'investissement de 431 877,68 € et enfin les amortissements (15 000 €) et les restes à réaliser (18 909,25 €).

Le total global des recettes d'investissement est donc de 1 878 53,60 €

Mme COUTY fait remarquer que le budget investissement est équilibré avec un emprunt de 830 000 € dont la majeure partie (600 000 €) est affectée à l'opération Loustallaut mais que d'autres opérations seront également financées par l'emprunt : réponse positive de M. le Maire (voirie, chaufferie)

Pour la réhabilitation de Loustallaut, Mme COUTY demande si un montant de 600 000 € sera réellement réalisée cette année : les travaux doivent débuter en septembre et il y aura sans doute des restes à réaliser mais la part de l'emprunt affecté à cette opération sera utilisé au fur et à mesure de ce projet.

Mme MARQUAIS demande si un plan de financement précis a été établi pour cette opération et si on connaît le montant des subventions éventuelles : à ce jour, des demandes d'études sont en cours mais il semble que peu de subventions peuvent être envisagées pour ce type de projet et aucun chiffre précis n'est connu .

Mme COUTY évoque la deuxième tranche de travaux , prévue en 2017 d'un montant de 250 000 € minimum et demande comment sera financée cette dépense: M.le Maire évoque des recettes liées à des projets immobiliers en cours d'étude (évoqués en commissions)

Il est indiqué que les charges liées à cet emprunt ont été intégrées aux prévisions budgétaires pour un trimestre car l'emprunt ne sera fait qu'en fin d'année.

A l'issue de cette discussion, le conseil municipal adopte cette proposition de budget 2016

Votants : 23

Pour : 19

Contre : 4 (Mmes COUTY – MARQUAIS, Ms FESTAL – MURARD) .

Mme COUTY regrette qu'il n'existe pas de budget pluriannuel en terme d'investissements .

- Aménagements sécuritaires sur le RD 14 (Zone artisanale) :

M. le Maire rappelle que ce projet a déjà fait l'objet d'une présentation en conseil mais qu'il n'avait pas été validé ; Cependant, au vu de la nécessité d'une cohérence – les communes de Camblanes et de Cénac ayant adopté cette proposition – une réunion a été organisée avec le responsable du Centre Routier Départemental afin que cette proposition de création d'une zone d'agglomération sur la RD 14 entre la zone du Limancet et celle

des Platanes soit détaillée . La création de rond -point, proposée par notre commune, n'est pas réalisable. Seuls les « tourne à gauche » et une mise en sécurité (zone 50 kms/heure) sont appropriés à la circulation constatée sur cette voie. Le conseil départemental a prévu de refaire la couche de roulement, depuis le rond point des Pins Francs à Cénac jusqu'à Madirac, ainsi que la reprise des « tourne à gauche », des marquages horizontaux.

M.le Maire indique qu'une entreprise d'électricité de 30 salariés s'installe dans la zone de St Caprais et qu'il est important de sécuriser les abords de cette zone.

M. PETIT estime que cette étude est très restreinte , car elle part d'un problème de sécurité et et que seul un projet de réduction de vitesse est proposé pour y remédier . Il rappelle que la commune de Saint Caprais, dans son P.L.U a fixé comme entrée principale de la commune , l'axe de La Lande située en dehors de la zone d'aménagement proposée . Il demande donc que le projet du Département prenne en compte l'aménagement de cet axe , qui dessert les Charmilles, l'accès à l'entreprise Demptos, la zone des Gats ... Il ne valide pas le projet présenté car il y aura des contrôles de vitesse sur le RD 14 et par conséquent, de nombreux véhicules emprunteront les axes secondaires pour éviter cette zone. Il demande que soit étudié l'aménagement du carrefour (Platon) comme point d'entrée dans la commune prévu dans le PLU et considère que le Département ne doit pas imposer des choix mais prendre en compte les demandes des collectivités.

M.le Maire indique que l'on peut demander au Département de réaliser une étude pour ce carrefour ultérieurement ;

Mme MARQUAIS précise que le projet du Centre Routier ne comprend pas que la couche de roulement mais aussi des aménagements des bas-cotés, et elle rappelle qu'aujourd'hui le Département ne bénéficie pas d'emprises nécessaires pour faire des aménagements plus importants, et que la solution existante est donc d'aménager des zones sécurisées par de la signalétique, et en réduisant la vitesse. Elle s'étonne néanmoins que la zone de Platon ne figure pas dans le projet présenté et s'interroge sur la venue d'une entreprise de 30 salariés dans une zone artisanale (en terme de flux des véhicules). Si cette entreprise demande par la suite des aménagements pour sortir sur le RD 14, ces travaux seront à sa charge.

Mme MARQUAIS demande également ce qui est prévu en terme de sortie sur le RD du projet de M. HOYAU ; pour le moment aucun permis n'a été donné pour ce projet .

M. FORESTIER regrette que les dimensions des zones de « tourne à gauche » soient aussi restreintes.

Après cette discussion , la proposition est soumis au vote du conseil :

Votants : 23

Contre : 1 (Mme BOURDOT)

Abstentions : 8 (Mmes COUTY, MARQUAIS, CORJIAL, Ms PETIT, BALAN, FORESTIER, FESTAL, MURARD)

Pour : 14 (Mmes MANGEMATIN, LEVRAUD ,FROT, CRAYSSAC, LEVY, DAUBIE, DARMAILAC, Ms BONETA, LAYRIS, MUNOZ, SIERRA, BERNARDI, FONTANET, BILLET)

Cette proposition est adoptée. Une demande d'étude du carrefour sera demandée aux services du Département.

- Questions diverses :

⇒ Dossier de M. HOYAU :

Une réunion a eu lieu à la Communauté des Communes , qui gère maintenant les zones d'activités pour évoquer le projet affiché sur le terrain de M. HOYAU mais qui ne faisait l'objet d'aucune autorisation à ce jour. Un permis a maintenant été déposé pour la construction de locaux pour des artisans.

Mme COUTY demande où en est le règlement des arriérés dus par ce propriétaire, pour le non respect du règlement de la zone d'activités . En effet, ce règlement prévoyait la construction de bâtiments dans un délai maximum de 4 ans après l'acquisition du terrain. A défaut, le propriétaire devait s'acquitter de pénalités . Elle s'étonne que la municipalité n'ait pas exigé de ce propriétaire le versement de ces indemnités.

M. le Maire indique qu'il va se renseigner sur les possibilités de régulariser cette situation.

Mme MARQUAIS demande si les sorties de ce projet sont prévues sur la RD 14 : réponse de M. le Maire : il semble que les sorties arrivent directement dans la zone d'activités au moins pour la première tranche actuellement à l'étude.

Mme MARQUAIS rappelle qu'il a acheté 3 lots à la commune et demande si le projet déposé est situé sur l'ensemble des terrains : seules 2 parcelles seraient concernées à ce jour. Le terrain qui intéressait le SEMOCTOM n'est pas concerné par le projet actuel.

⇒ Chauffage du gymnase :

Mme COUTY évoque le coût du chauffage du gymnase et les économies envisagées en supprimant les dysfonctionnement qui obligeaient les associations à ouvrir les fenêtres des salles ; or Mme COUTY et M. MURARD font état d'un dysfonctionnement du chauffage qui aurait obligé une association (gym enfant) à suspendre son activité car il faisait trop chaud dans la salle annexe : aucune information concernant ce problème n'a été communiqué à la mairie , ni lors des entretiens avec Mme LEVRAUD.

M. le Maire indique que des précisions vont être demandées concernant cet état de fait.

⇒ Terrains de pétanque : Mme COUTY demande si plusieurs devis ont été demandés pour les travaux d'aménagement des terrains de pétanque : réponse positive de M. le Maire et de Mme MARQUAIS qui a consulté le dossier . Mme COUTY demande le coût de ces installations : M. le Maire lui communiquera ultérieurement. Il indique que des arbres seront plantés dans cette zone.

La séance est levée à 20 h 45